

AFSCA : le cas de brucellose en province de Liège semble plutôt être un cas isolé

Pour rappel, le 17 novembre dernier, une ferme de la province de Liège était victime d'un avortement de bovin positif à la brucellose. Un second avortement brucellique devait être constaté le 6 décembre dans la même exploitation.

Immédiatement, toutes les mesures sanitaires ont été prises et l'enquête épidémiologique initiée. Celle-ci situe l'origine probable de l'infection au 15 septembre 2010. La maladie a atteint, outre les deux femelles gestantes, quatre taureaux à l'engraissement. En conséquence, il n'y aurait pas eu d'excrétion massive au sein de cette exploitation.

Suite à la décision d'éradication du cheptel, l'abattage des animaux a débuté le 10 décembre et sera terminé au plus tard le 31 décembre.

L'analyse des mouvements d'animaux de cette ferme a été réalisée tant en ce qui concerne les sorties (tracing ON) que les entrées (tracing BACK). Pour le tracing ON, deux animaux ont été transportés vers deux autres fermes l'une en Flandre Occidentale, l'autre en Flandre Orientale. Ces deux animaux ont été testés et le résultat s'est avéré négatif. Bien qu'il n'y ait vraisemblablement pas eu de dissémination bactérienne, ces animaux doivent être abattus par mesure de précaution.

Quant au tracing BACK, l'enquête sur l'origine est toujours en cours ; Au total plus de 150 troupeaux ont été examinés et environ 2650 prises de sang réalisées, d'une part dans 25 exploitations à risque élevé (voisins proches, tracing ON, troupeaux où des interventions gynécologiques pourraient être à la source d'infection), d'autre part dans 125 à risque faible (troupeaux de la commune, clientèle des vétérinaires concernés, tracing BACK).

A ce jour, aucun résultat non conforme n'a été enregistré en dehors de la ferme où la brucellose a été mise en évidence.